

## 5. L'accusation de soi qui justifie

La parabole du pharisien et du publicain a enseigné à toute la tradition chrétienne et monastique que l'accusation de soi justifie, c'est-à-dire rend juste, obtient de la miséricorde de Dieu le pardon qui rachète le pécheur, le pardon qui sauve le pécheur de la condamnation qu'il mérite.

C'est un thème très présent dans la Règle. En méditant sur les chapitres pénitentiels, qui prévoient parfois des punitions sévères, normales d'ailleurs à l'époque de saint Benoît, je suis toujours frappé par le fait que lorsque le frère coupable admet sa faute, lorsqu'il accuse ce qu'il a fait de mal, il n'est plus puni, il n'a plus besoin de réparer sa faute. Et au fond, toute punition, y compris l'excommunication de la vie de la communauté, a toujours pour but d'aider le frère à être conscient de sa faute, de l'admettre, c'est-à-dire de s'accuser humblement soi-même. Alors il est pratiquement tout de suite pardonné et rétabli dans la communion de prière et de vie avec la communauté. Dans l'humble accusation de soi, il y a une puissance de justification qui ne nécessite pas d'autres œuvres, d'autres pénitences.

Il suffit de mentionner le chapitre 46, qui est un peu un résumé de tous les chapitres pénitentiels :

"Si quelqu'un, dans un travail quelconque à la cuisine, au cellier, dans un service, à la boulangerie, au jardin, dans l'exercice d'un métier, ou en quelque lieu que ce soit, fait une faute, brise ou perd quelque chose, ou commet un autre délit, il ira aussitôt s'en accuser spontanément devant l'abbé et la communauté. S'il ne le fait pas et que son manquement soit connu par un autre, il subira une peine plus sévère." (RB 46,1-4)

La première constatation que nous pouvons faire à la lecture de ce chapitre est qu'il nous concerne tous. Qui d'entre nous peut prétendre ne jamais faire d'erreurs, n'avoir aucune distraction, ne jamais faire un mouvement maladroit en travaillant ou tout simplement en vivant sa journée ? Dieu merci, nous ne sommes pas des machines, nous ne sommes pas des montres suisses, et chaque jour il nous arrive quelque incident mineur ou majeur, quelque irrégularité. Et ici, saint Benoît parle seulement des erreurs matérielles, extérieures, visibles. À la fin du chapitre il ajoute une phrase sur les péchés cachés : "Mais s'il s'agit d'un péché secret de l'âme, il le manifestera seulement à son abbé ou aux pères spirituels (*spiritualibus senioribus*), qui sachent guérir et leurs propres plaies et celles des autres sans les découvrir ni les divulguer." (RB 46,5-6)

De quelque nature de péché ou d'erreur qu'il s'agisse, le traitement commence toujours par l'accusation de soi-même, devant l'abbé et la communauté, ou devant un père spirituel.

Au fond, on perçoit à partir de ce chapitre que, pour saint Benoît, ce n'est pas grave de se tromper, ni même de pécher, parce qu'il sait que nous sommes tous fragiles et pécheurs. Ce qui est grave par contre, et qui est puni plus sévèrement, est la tendance à dissimuler son erreur, la tendance à ne pas reconnaître son péché. Saint Benoît sait que l'erreur dissimulée, le péché non confessé, au lieu d'être simplement un accident de notre fragilité physique, spirituelle ou morale, devient un projet, devient un choix, de-

vient en nous comme un chemin vers la mort que nous décidons de suivre. L'erreur et le péché que nous ne reconnaissons pas comme tels, que nous n'accusons pas, pour lesquels nous ne montrons pas de repentir et de désir de conversion, peu à peu nous définissent, définissent de plus en plus notre personne.

Dans ma communauté, il y avait un frère ancien qui portait le nom et qui avait le caractère de saint Pierre. Presque chaque jour il avait un problème avec l'un ou l'autre de nous, ou avec les hôtes, il se disputait ou il cassait quelque chose parce qu'il voulait le faire seul, sans aide. Et pourtant, après chaque manquement il trouvait toujours la manière de faire ses excuses, de faire comprendre qu'il était repenté, de se réconcilier. A cause de cela, ses défauts, son caractère, n'ont jamais défini sa personne plus que sa vocation, et il nous a laissé un excellent souvenir de lui.

L'humilité de reconnaître ses propres manquements rachète tout, et fait que la vie n'est jamais définie par notre péché, mais par le désir de bonté, de vérité et de paix pour lequel nous sommes faits et appelés. La vie reste pleine d'erreurs et de péchés, mais elle reste une vie de conversion, une vie tendue vers le bien, c'est-à-dire vers Dieu. Et cela change tout, même la réalité qui nous entoure, et surtout les relations avec les autres. Un frère avec qui tu t'es disputé et qui vient te demander pardon, avant que tu sois allé le lui demander, s'impose comme un témoignage fort de vérité de vie qui te remplit de confusion de ne pas être toi aussi disposé à te convertir comme lui.

C'est comme quand les publicains et les prostituées venaient demander pardon à Jésus, venaient pleurer à ses pieds, comme la femme pécheresse dans la maison de Simon le pharisien (cf. Lc 7,36-50). Jésus en a toujours profité pour appeler ses disciples et aux "justes" pharisiens à examiner leur propre vie pour s'apercevoir qu'en eux aussi il y avait impureté et péchés, mais que contrairement à ces pécheurs, eux ne s'en repentaient pas et ne s'en accusaient pas publiquement. A cause de cela ils restaient esclaves du péché. L'orgueil qui ne reconnaît pas le péché, qui ne l'accuse pas, fossilise le mal dans notre vie, le rend rigide et solide, un poids qui définit et entrave tout le chemin de la vie. Nous perdons notre liberté face au mal et au péché. Nous en devenons esclaves.

Ce qui fait fondre, ce qui nous libère du mal, est donc l'humilité de le reconnaître. Et saint Benoît nous enseigne que notre communauté est l'instrument de cette libération dans la mesure où nous nous présentons à elle comme les pécheurs de l'Évangile se présentaient à Jésus. La communauté chrétienne est le Corps du Christ au pied de laquelle nous pouvons exprimer notre repentir, accuser nos fautes, et le simple acte de nous reconnaître coupables nous libère de la faute, empêche la faute de définir notre personne.

Quand le fils prodigue revient vers son père, tout le long du chemin il se répète l'accusation qu'il veut exprimer devant lui : "Père, j'ai péché contre le ciel et contre toi ; je ne mérite plus d'être appelé ton fils. Traite-moi comme l'un de tes ouvriers." (Lc 15,18b-19)

Notons que cette humble accusation de son péché, le fils prodigue l'exprime au moment où il "rentre en lui-même", c'est-à-dire au début de sa conversion (Lc 15,17). La décision de reconnaître ce qu'il a fait de mal est le début de la conversion, du retour au Père. Le jeune homme, en s'accusant, propose également une punition pour son mal : "Traite-moi comme l'un de tes ouvriers". Il sait qu'il n'est plus digne d'être traité en fils. Quand on s'accuse vraiment, on est également prêt à payer sa dette, à recevoir une juste punition.

Lorsque le jeune homme se tient debout devant le père, il répète son accusation – "Père, j'ai péché contre le ciel et contre toi ; je ne mérite plus d'être appelé ton fils" (Lc 15,21) – mais il n'a pas le temps de proposer la peine qu'il est prêt à subir : le père s'est déjà précipité pour faire participer toute la maison à la fête pour accueillir son fils, et il lui rend toute la dignité filiale sans même demander un minimum d'expiation.

L'accusation suffit ; l'humble accusation coïncide avec le retour au père qui obtient immédiatement le pardon et la réintégration dans la famille. Alors nous comprenons que saint Benoît reproduit cette scène chaque fois qu'un frère, une sœur, se présente spontanément pour s'accuser de ses propres manquements.